

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 23/06/2025</p> <p align="center"><i>Rapporteur : Monsieur Grégory COURTAS</i></p>	<p align="center">CA-DEL-2025- 075</p>
---	--	---

**Mise à jour de la liste des produits mis en vente et intégration de produits dérivés
à l'Office de tourisme de l'Étampois Sud-Essonne**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (52).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG (12).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (11).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Grégory COURTAS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2020-187 du 14 décembre 2020 relative aux tarifs des produits locaux vendus par les Offices de Tourisme de la CAESE,

CONSIDÉRANT que les offices de tourisme ont la possibilité de vendre des produits dans leurs locaux,

CONSIDERANT la volonté de l'Agglomération de valoriser le patrimoine local via la vente de produits dérivés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

ABROGE l'ancienne grille tarifaire,

AUTORISE la vente de produits locaux aux tarifs tels que définis ci-après ;

AUTORISE la vente de produits dérivés du territoire de la CAESE, aux tarifs tels que définis ci-après ;

- Produits des producteurs :

DESIGNATION	TARIF
Affiches	3,15 €
Béarnaise au cresson (180g)	5,80€
Boules fourrées miel (200g)	5,50 €
Boules fourrées miel lavande (180g)	4,75€
Caramel au chocolat (200g)	5,80€
Caramel à tartiner (200g)	5,25€
Carte postale	1,00 €
Caviar d'aubergine - piment d'Espelette (180g)	6,10€
Celestia Cola (33cl)	2,10€
Confits de foie de volailles (200g)	7,25€
Confiture de pomme de terre (220g)	8,40 €
Confiture de coing (270g)	5,80 €
Confiture de figues (220g)	7,90€
Confiture Fraise & Menthe (220g)	7,90€
Confiture mirabelle (220g)	7,90€
Confiture Poires & Vanille (220g)	7,90€
Confiture prune jaune (220g)	7,90€
Confiture rhubarbe (270g)	5,80 €
Confiture rhubarbe cassis (270g)	5,80 €
Confiture rhubarbe framboise (270g)	5,80 €
Emballage pour petit panier gourmand	3,45 €
Emballage pour grand panier gourmand	4,45€
Huile de chanvre vierge alimentaire (25cl)	8,40 €
Huile de colza ail échalotte (50cl)	7,90 €
Jus de pomme (1l)	3,80 €
Ketchup tomates cassis (180g]	6,10€
Lithographie d'étampes	5,25 €
Marque-page	0,20 €

Miel de cresson (500g)	9,45€
Miel de lavande (250g)	5,25€
Miel les vignes – Angerville (250g)	4,85 €
Mies mes petites ruches 91 (250g)	5,25 €
Moutarde au cresson (200g)	4,00 €
Moutarde de safran (140g)	6,30 €
Pâtés de campagne au foie de volaille (200g)	7,25€
Pâtes coquettes m'pâtes (300g)	2,00€
Pâtes cresson m'pâtes (250g)	2,65 €
Pâtes élégantes m'pates (250g)	3,15 €
Pâtes élégantes Torchietti complète (300g)	2,00 €
Pâtes raffinées ail-persil (250g)	2,65 €
Pâtes raffinées tomate-basilic (250g)	2,65 €
Pesto de cresson (160g)	4,10 €
Rillettes pur canard (180g)	6,20 €
Sac en papier	0,20 €
Sachet de meringues (35g)	2,65€
Sirop de cassis (25cl)	6,10 €
Sirop thym citron (25cl)	6,10 €
Soléa Limonade (33cl)	1,30 €
Soupe de cresson barberon (50cl)	4,20 €
Tartinade Sorgho – carottes cumin (190g)	6,85€
Terrine de truites au chèvre à l'ail des Ours (100g)	6,85 €
Terrine de truites fumées (100g)	6,85 €
Terrine de truites au cresson (100g)	6,85 €
Terrine de truites au piment d'Espelette (100g)	6,85€
Tisane « sapsousse à digérer » (20g)	5,80 €
Tisane « sapsousse à se détendre » (20g)	5,80 €
Tisane « sapsousse à se réveiller » (20g)	5,80 €
Tisane mélange 3 menthes (20g)	5,80 €
Velouté de cresson bio villa Paul (75cl)	5,25 €
Velouté de truites au cresson (42cl)	6,85€

- Produits dérivés :

DESIGNATION	TARIF
Crayon de papier	1,00 €
Coussin	13,50 €
Magnet (80x54 mm)	4,00 €
Carte postale (14.80 x 10.50 cm)	2,00 €
Mug	5,50 €
Peluche	14,90 €
Poster (14.80 x 10.50 cm)	5,00 €
Sac en coton bio produit en France	9,90 €
Poster géant à colorier VISIT PARIS REGION 70x100 cm	12,90€

DIT qu'une liste actualisée des tarifs sera communiquée à Monsieur le trésorier comptable d'Etampes.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...